



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1404

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Saint Genis Laval**

objet : **Requalification de la rue François Vernaton - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Surla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

**Conseil du 19 septembre 2016****Délibération n° 2016-1404**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Requalification de la rue François Vernaton - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La rue François Vernaton à Saint Genis Laval est une voirie à sens unique nord/sud bordée d'habitats pavillonnaires. Elle relie la rue Charles Luizet à la rue des Martyrs. L'aménagement de cette voie a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

Les dysfonctionnements caractérisant cette voie sont les suivants : absence de trottoir, présence de caniveaux au pied des entrées charretières et de poteaux EDF constituant des obstacles au cheminement des piétons, absence d'aménagement dédié aux cyclistes, chaussée partiellement dégradée.

Cette voie, aujourd'hui dénuée de traitement qualitatif, est également marquée par des contraintes spatiales. La chaussée étroite, dont la largeur de façade à façade varie de 3,60 mètres à 5,20 mètres, ainsi que les contraintes de seuil, ne permettent pas d'envisager l'aménagement d'un trottoir.

**II - Projet**

Le projet prévoit la création d'une zone de rencontre sur l'ensemble de cette voie d'une longueur de 235 mètres linéaires. Cette zone de rencontre sera identifiée par un traitement spécifique de l'entrée/sortie afin de sécuriser l'ensemble des modes de déplacement.

Les aménagements de voirie se détaillent de la manière suivante :

- aménagement d'une chaussée en enrobé de 2,80 mètres de largeur avec un caniveau central,
- création de cheminements piétons de chaque côté de la voie,
- l'entrée et la sortie de la rue traitées et revêtues d'une résine gravillonnée en couleur.

L'enfouissement de l'éclairage public sera pris en charge par la Commune de Saint Genis Laval.

**III - Calendrier prévisionnel**

- enfouissement de l'éclairage public : été 2016,
- travaux de voirie : septembre à novembre 2016.

#### **IV - Montage financier**

Il est proposé au Conseil d'approuver une individualisation totale d'autorisation de programme d'un montant de 200 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal pour les travaux de voirie. Les crédits de paiement sont inscrits sur l'exercice 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le programme d'aménagement de la rue François Vernaton à Saint Genis Laval.

**2° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 200 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 100 000 € TTC en dépenses en 2016,

- 100 000 € TTC en dépenses en 2017 sur l'opération n° 0P09O5267.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.**